

comment elle s'applique dans certaines régions. Elle s'applique dans certaines régions du Canada mais pas dans tout l'Ouest.

L'hon. M. Lang: Ça viendra.

M. Horner: Ça viendra, dit le ministre. Il faut d'abord appliquer un programme avant d'en abandonner un autre.

L'hon. M. Lang: Nous avons deux ans devant nous.

M. Horner: Je vois que le ministre fait oui de la tête en réponse à cette remarque. Je ne vois pourtant pas de mesure législative annoncée au sujet de l'assurance-récolte.

L'hon. M. Lang: Elle l'est.

M. Horner: Je parle d'une mesure législative qui pourrait s'appliquer cette année ou l'an prochain ou dans deux ans. D'après le ministre, nous devons attendre deux ans pour appliquer pleinement le régime d'assurance-récolte. J'ignore si des élections interviendront dans l'intervalle. Je pense qu'il voulait dire que cette mesure législative n'entrerait pas en vigueur avant deux ans. C'est ce que je prétends, en effet. Tout d'abord, le cultivateur doit établir la moyenne de ses recettes pour six principales cultures de grain sur une période de cinq ans, pour déterminer ce qu'il obtiendra. Il doit ensuite établir la moyenne pertinente pour les trois dernières années; autrement dit, il doit attendre trois ans pour voir les effets de la mesure. Toutefois, le gouvernement aura abrogé la loi sur les réserves provisoires de blé en juillet 1971. Si on avait permis que cette loi demeure en vigueur, les cultivateurs auxquels elle assure des versements toucheraient plus que les 100 millions disponibles en vertu du programme à l'étude car chaque année les cultivateurs reçoivent en moyenne 46 millions de dollars aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé. Le ministre ne le nie pas. Il sait que ce que je dis est exact. Pour les cultivateurs, l'assistance du gouvernement fédéral serait plus considérable aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé qu'elle ne le sera en vertu du programme à l'étude.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Il faut souligner que le député se méprend sur mon point de vue en prétendant que je suis de son avis si je n'argumente pas avec lui. Qu'on sache qu'il est beaucoup plus simple, comme ce fut le cas l'autre jour, de le lui laisser savoir lorsque ses assertions sont exactes. Ainsi, je n'aurai pas à prendre la parole très souvent.

Des voix: Bravo!

M. Horner: On ne devrait vraiment pas critiquer le ministre. On devrait simplement être désolé à son égard. Il a grandi à la ferme.

L'hon. M. Lang: Cela non plus n'est pas vrai.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Allons, Otto, conduisez-vous selon votre âge.

M. Horner: Son père possédait une ferme. Le ministre ne pouvait tolérer cette vie et jura qu'il ne dépendrait

pas de l'agriculture. Au Parlement, le premier ministre n'a pas cru que le ministre actuel de l'Agriculture (M. Olson) pouvait répondre de la Commission du blé. Il fut décidé de partager les responsabilités en matière d'agriculture. Le premier ministre avait besoin dans son cabinet d'un représentant de la Saskatchewan et la tâche échet donc au ministre sans portefeuille chargé de la Commission du blé. Je le regrette pour lui, car il n'aime pas la ferme ni l'industrie agricole. En essayant de faire disparaître le petit cultivateur, il met simplement à exécution les vœux de son maître. Quoi qu'il en soit, ce programme ne tient compte ni de la situation particulière du cultivateur ni de celle de la région. Il s'applique sur le plan national. Il faudrait une catastrophe nationale pour qu'on se décide à verser de l'argent.

L'autre erreur flagrante du programme, c'est qu'il ne tient aucun compte des effets de l'inflation. Nous savons que les prix à la production montent chaque année. Certains députés peuvent rétorquer que le cultivateur devrait se montrer plus actif. Monsieur l'Orateur, depuis 10 ou 20 ans, l'industrie agricole canadienne s'est montrée l'une des plus actives au pays. Pour ce qui est des denrées produites par heure de travail, elle a fait preuve d'un meilleur rendement que la plupart de nos industries. Ce programme échouera car il ne tient pas compte de l'inflation ni des cultivateurs tant sur le plan régional qu'à titre individuel. Notre régime a besoin de plus de souplesse et non d'une plus grande rigidité. Nos agents commerciaux devraient montrer plus de dynamisme pour écouler le blé, l'avoine, l'orge, le seigle, le colza, la graine de lin et autres produits. Ce projet de loi sera comme un coussin confortable pour les agents commerciaux agricoles. Ils s'assoieront dessus et rien ne les incitera à pousser les ventes. C'est un projet de loi intolérable aux yeux de bon nombre d'associations agricoles et de cultivateurs qui ont suivi le débat, à la Chambre comme au comité.

Je pourrais dire que le 29 octobre—le jour même où il proposait ce programme—le ministre n'avait aucunement l'intention d'offrir \$100 millions aux cultivateurs. Il n'a même pas cité ce chiffre le 29 octobre. Il attendu le 15 mars. Il est intéressant de noter pourquoi le ministre a fait cette proposition le 15 mars. Il a alors compris qu'il ne réussirait pas à faire adopter cette mesure par la Chambre, par le pays ou par le comité permanent de l'agriculture, parce que bien des députés qui représentent des secteurs agricoles ne veulent adopter à ce comité que des mesures favorables aux cultivateurs. Le ministre sait qu'il fallait offrir un pot-de-vin dans cette mesure législative. Il a dû offrir 100 millions de dollars. L'orateur précédent a souligné qu'en principe il ne s'agit que de 45 millions puisque le ministre retranche les sommes prévues dans la loi sur les réserves provisoires de blé et dans la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, sommes que le gouvernement devait affecter tous les ans.

• (4.50 p.m.)

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): A propos du bill C-244, monsieur l'Orateur, je veux essayer de déterminer si le gouvernement se préoccupe de l'économie agricole. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang), qui est chargé de la Commission canadienne du blé, m'a surpris tout à l'heure, quand il s'est froissé pen-